

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de produits plats laminés à froid en aciers inoxydables, enroulés ou en feuilles, originaires de la République populaire de Chine et de Taïwan

Base juridique : avis C/2026/4830 du 15.09.2026 – [JO C du 15.09.2026](#).

Type de mesure : ouverture d'un réexamen des mesures antidumping applicables aux importations de produits plats laminés à froid en aciers inoxydables, enroulés ou en feuilles, originaires de la République populaire de Chine et de Taïwan.

Entrée en vigueur : 15.09.2026.

Produit(s) concerné(s) : produits laminés plats en aciers inoxydables, simplement laminés à froid.

Nomenclature(s) : codes NC 7219 31 00, 7219 32 10, 7219 32 90, 7219 33 10, 7219 33 90, 7219 34 10, 7219 34 90, 7219 35 10, 7219 35 90, 7219 90 20, 7219 90 80, 7220 20 21, 7220 20 29, 7220 20 41, 7220 20 49, 7220 20 81, 7220 20 89, 7220 90 20 et 7220 90 80.

Pays : République populaire de Chine et Taïwan.